

The background of the entire page is a scenic mountain landscape. In the foreground, there is a small, clear pond reflecting the surrounding green hills and a large, rugged mountain peak in the distance. The mountain peak is partially covered in snow and is illuminated by a warm, golden light, suggesting sunrise or sunset. The sky is a pale blue. A large, semi-transparent blue graphic element covers the right side of the image, containing the title text.

BILAN FINANCIER 2025

S'ÉMERVEILLER, PROTÉGER

PARTAGER



MOUNTAIN WILDERNESS

Association Loi 1901

5 Place Bir Hakeim

38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025



MOUNTAIN WILDERNESS

Association Loi 1901

5 Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MOUNTAIN WILDERNESS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE - FIDAUDIT (Membre du réseau Fiducial)

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes et d'Expertise comptable au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre et inscrite au tableau de l'Ordre de la région Auvergne Rhône Alpes
Siège social national : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex - www.fiducial.fr
Etablissement d'Annecy : 17 Rue de Rumilly 74000 Annecy

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe présentée dans le paragraphe intitulé « règles et méthodes comptables » exposant le changement de méthode comptable relatif à la mise en œuvre, pour ce premier exercice, des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier de la Présidente et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 19 mars 2026

Le commissaire aux comptes
FIDAUDIT

Signé par Elodie Mader
Le 19 mars 2026

Elodie Mader
Associée



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlements ANC 2022-06 et 2023-03					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	59 174	25 031	34 143	37 300
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	11 457	9 425	2 032	4 322
Autres immobilisations corporelles	20 845	14 609	6 236	6 303	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	249		249	249	
TOTAL (II)	91 725	49 064	42 660	48 174	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises	638		638	361
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	55 379		55 379	3 689
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	79 400		79 400	130 941	
Charges constatées d'avance	15 179		15 179	11 133	
Valeurs mobilières de placement					
Instrument financiers et jetons détenus					
Disponibilités	427 503		427 503	526 782	
TOTAL (III)	578 099		578 099	672 906	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	669 824	49 064	620 760	721 080	

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

249

249

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlements ANC 2022-06 et 2023-03

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	541 518	526 977
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(84 442)	14 540	
Total des fonds propres (situation nette)	457 076	541 518	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
	Total des fonds propres	457 076	541 518
Fonds portés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	35 213	25 124
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	35 213	25 124
Provisions	Provisions pour risques	6 600	6 600
	Provisions pour charges		11 130
	Total des provisions	6 600	17 730
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 593	52 036
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	54 897	42 293
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 080
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)	19 380	41 299	
	Total des dettes	121 870	136 708
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	620 760	721 080
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(84 441,69)	14 540,23
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		121 870	136 708
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	85 540	80 686
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	16 590	16 814
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	79 000	75 127
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	311 045	255 489
	Mécénats	279 865	313 080
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	4 000	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	11 130	1 600
	Utilisations des fonds dédiés	20 479	19 156
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Autres produits	4 757	5	
	Total des produits d'exploitation	812 405	761 956
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock	(276)	(323)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	377 677	339 297
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 813	6 095
	Salaires	336 490	274 710
	Cotisations sociales	135 685	101 442
	Dotation aux amortissements et dépréciations	13 323	9 579
	Dotation aux provisions		6 350
	Reports en fonds dédiés	35 213	25 124
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	1 208	8	
	Total des charges d'exploitation	909 134	762 282
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(96 729)	(326)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(96 729)	(326)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 941	15 467
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		12 941	15 467
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	36	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		36	
RESULTAT FINANCIER		12 905	15 467
RESULTAT COURANT avant impôts		(83 823)	15 141
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	443	215
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(443)	(215)
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	175	386
TOTAL DES PRODUITS		825 347	777 423
TOTAL DES CHARGES		909 788	762 882
EXCEDENT ou DEFICIT		(84 442)	14 540
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature	7 686	16 030
	Prestations en nature	22 946	
	Bénévolat	362 441	
TOTAL		393 073	16 030
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	7 686	7 321
	Prestations	22 946	8 708
	Personnel bénévole	362 441	
TOTAL		393 073	16 030

Annexe libre

L'objet social de l'association Mountain Wilderness est la sauvegarde de la montagne sous tous ses aspects. Les actions de l'association se concrétisent au travers de différentes grandes thématiques d'actions, chacune d'entre elles pilotée par un groupe de travail dans lequel les adhérents de l'association peuvent s'investir.

Depuis 1988, Mountain Wilderness œuvre pour la cohabitation entre une montagne sauvage et une montagne à vivre. Pour mettre en œuvre ce projet pour la montagne, l'association dénonce les activités humaines déraisonnables et propose des initiatives en faveur d'une transition des territoires.

Mountain Wilderness agit au moyen d'outils de sensibilisation et d'information, d'actions de terrain, de plaidoyers au sein des instances décisionnaires et d'actions en justice lorsque cela est nécessaire.

Pour répondre aux grands défis de protection de la montagne, Mountain Wilderness œuvre au sein de 3 champs d'action à la croisée de la protection de l'environnement et de l'émergence de nouveaux modèles de vie pour les êtres humains.

> Défendre les espaces naturels de montagne : Espaces Protégés - Loisirs motorisés : Silence ! Et Aménagement :

Mountain Wilderness agit dans le contexte des bouleversements climatiques mondiaux pour défendre les espaces montagnards de l'artificialisation et veiller au respect des équilibres naturels.

Lutter contre les loisirs motorisés, dénoncer les projets d'aménagement déraisonnables, instaurer des statuts de protection quand cela est nécessaire : l'association défend les territoires de montagne face aux atteintes des activités humaines à l'impact négatif au moyen de plaidoyers au sein des instances décisionnaires, de mobilisation citoyenne, de sensibilisation et d'actions en justice.

> Encourager les pratiques respectueuses : Mobilité douce : changer d'approche - Pratiques sportives respectueuses - Installations Obsolètes : aménagements abandonnés en montagne :

Mountain Wilderness met en œuvre des campagnes et actions de terrain pour montrer l'exemple et impliquer les citoyens dans des projets d'alternatives et de mobilisations concrètes.

Agir au regard de la problématique des aménagements abandonnés en montagne : recenser, démanteler et sensibiliser. Promouvoir la montagne sans voiture et l'écotourisme, valoriser des acteurs et initiatives vertueuses et accompagner au changement d'approche en matière de sports de montagne et événementiels sportifs sont autant de leviers pour responsabiliser les pratiques.

> Amplifier la transition des territoires : Montagnes en transition : pour une montagne à vivre :

L'un des axes majeurs de travail de Mountain Wilderness consiste à créer les conditions pour une transition économique et écologique des territoires de montagne respectueuse de l'environnement. À ce titre, l'association s'emploie à rassembler et fédérer les acteurs partie-prenantes de la montagne, dans une dynamique de coopération territoriale. Pour cela, Mountain Wilderness apporte notamment son soutien, son expertise et sa notoriété au service des associations, des collectivités territoriales et des collectifs locaux émanant des territoires de montagne. En outre, l'association valorise et encourage les initiatives de développement local qui œuvrent dans le sens du respect de l'ensemble du vivant.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice :

Indemnités de Fin de Carrières : il a été décidé cette année de reprendre la provision constatée en 2024, et de porter uniquement en annexe le calcul effectué sur l'intégralité des salariés.

Reprise de la provision totale 2024 : 11 130 €

Calcul IFC 2025 : 96 618 €

Annexe libre

Hypothèses de calcul :

Taux d'actualisation : 3.96 %

Taux de probabilité de présence à l'âge de départ :

Ancienneté actuelle	Taux
>25 ans	99%
14 ans	20%
3 ans	3%
2 ans	2%
1 an	1%

Taux d'augmentation annuelle des salaires : 1.5%

Salaire de référence : décembre 2025

Age de départ : 64 ans

Barème : 1/4 de mois de salaire de référence par année jusqu'à 10 ans, 1/3 de mois de salaire de référence par année à partir de la 11^{ème} année.

Contributions volontaires

L'association a bénéficié de :

Mise à disposition gratuite de bien :

- Locaux Mairie de Grenoble : 4 905 € (ce montant n'a pas été réévalué depuis plusieurs années);
- Divers biens matériels offerts par différentes entités pour un montant total de 2 781 €.

Prestations :

LES LOGES DU PARC 1210	492 €
ZECAMP 3110	298 €
9AOUT 5520	500 €
HELICOPTERES DE FRANCE 231210	680 €
GLACE NOIRE FILMS 730	700 €
LA HAUTE SOCIETE 4110	7 476 €
STUDIO ROBIN ISSARTEL 730	650 €
MARTEL OLIVIER 125	1 650 €
INEXPLO 410	5 500 €
ADRET AVOCATS 11130	4 000 €
NADINE CARLI 4410	1 000 €

Annexe libre

Prestations bénévoles :

L'association bénéficie d'autres contributions volontaires, notamment représentées par du temps de participation de bénévoles à des opérations de terrain, des réunions, des travaux de rédaction etc...

Cette année, ces contributions volontaires ont été valorisées pour un montant total de 362 441 €.

Détail du calcul :

	Heures de bénévolat	Nb Bénévole	Valorisation
Campagnes	12309,5	526	168 627 €
Aménagement	775	23	15 159 €
CDA	1345	57	22 819 €
EP	555	58	9 458 €
IO	4637,5	195	58 215 €
MET	2590	40	32 929 €
Vie Asso	2407	153	30 046 €
Missions transverses	10778,5	173	193 813 €
Gouvernance	2970	21	89 100 €
Communication	391	11	5 041 €
Partenariat	113,5	6	2 407 €
Plaidoyer	1975	57	33 358 €
Délégations	5329	78	63 906 €
Total bénévolat MW	23088	699	362 440 €
En Equivalent Temps Plein	14,3671437		

Taux horaire	
Admins	30€
Experts	30€
Respo Délégation	20€
Bénévoles	12,02€

Commentaires CROD et CER

Dons manuels :

Cette rubrique comprend les dons reçus en espèces et les dons effectués par des adhérents participant bénévolement aux actions de l'association et qui renoncent au remboursement de frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs actions bénévoles.

Autres produits non liés à la générosité du public :

Cette rubrique comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public;
- Les redevances d'actifs incorporels;
- Les loyers;
- Les produits financiers;

Annexe libre

- Les plus ou moins-values de cession d'actifs.
Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics :

Cette rubrique comprend :

- Au titre des subventions :
- Les subventions d'exploitation;
- La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics.

Missions sociales :

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en oeuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elles cessent.

Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées et peuvent faire l'objet de répartitions et doivent tenir compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Frais d'appel à la générosité du public :

Cette rubrique comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons, auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux etc...;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie, ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires;
- Les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes;
- Les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie;
- Les frais d'appel à bénévolat.

Frais de fonctionnement :

Cette rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques "Missions sociales" ou "Frais de recherche de fonds". Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes :

- Gouvernance;
- Communication;
- Ressources humaines;
- Comptabilité et gestion financière;
- Juridique;
- Moyens généraux;
- Informatique.

Dotations aux provisions et dépréciations :

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public, contrairement aux donations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si

Annexe libre

elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 620 760 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 836 790 euros et un total charges de 920 877 euros, dégageant ainsi un résultat déficitaire de (84 087) euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Changement de méthode comptable lié à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 Modernisation des états financiers :

1. Référentiel comptable applicable

Les comptes annuels de l'association sont établis conformément :

- Au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié,
- Au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 (plan comptable général), tel que modifié notamment par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

2. Description de l'ancienne méthode

Jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2024, l'association présentait ses comptes annuels selon les modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe prévus par le règlement ANC n° 2014-03 dans sa version antérieure aux règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, en combinaison avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

À ce titre :

- Le résultat exceptionnel était déterminé et présenté selon l'ancienne définition issue du plan comptable général, conduisant à regrouper en résultat exceptionnel certaines opérations non récurrentes ou non liées à l'activité ordinaire de l'association ;
- La technique des transferts de charges pouvait être utilisée, notamment pour reclasser certaines charges en diminution de postes de charges ou en contrepartie d'autres rubriques du compte de résultat ;
- Les modèles de bilan, de compte de résultat et la présentation de l'annexe suivaient les schémas antérieurs, avec une nomenclature de comptes et des rubriques distinctes de celles issues des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

3. Description de la nouvelle méthode issue des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique les dispositions des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 modifiant le plan comptable général.

Cette nouvelle méthode se traduit principalement par :

- L'adoption de la nouvelle définition et de la nouvelle présentation du résultat exceptionnel, conduisant à limiter le périmètre des opérations présentées en résultat exceptionnel et à reclasser en résultat courant certaines opérations auparavant qualifiées d'exceptionnelles ;
- La suppression de la technique des transferts de charges : les mouvements antérieurement comptabilisés en transferts

Annexe libre

de charges sont désormais présentés, selon leur nature, soit en diminution des charges correspondantes, soit en produits appropriés, conformément aux nouvelles prescriptions du plan comptable général ;

- L'utilisation des nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe prévus par le plan comptable général modifié, avec une nomenclature de comptes et une présentation des rubriques adaptées à la modernisation des états financiers.

4. Justification du changement de méthode

Le changement de méthode comptable résulte de l'entrée en vigueur obligatoire des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, qui modifient le référentiel comptable français applicable aux comptes annuels.

Conformément aux principes de permanence des méthodes et d'image fidèle prévus par le Code de commerce et le plan comptable général, ce changement de méthode :

- Est imposé par une nouvelle réglementation comptable édictée par l'Autorité des normes comptables,
- Vise à améliorer la lisibilité et la comparabilité des états financiers, en particulier par une meilleure distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel, et par une présentation modernisée et harmonisée des postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe,
- Fournit ainsi une information plus pertinente et plus transparente sur la situation patrimoniale, financière et le résultat de l'association.

5. Modalités de première application et traitement des comparatifs

Conformément aux dispositions transitoires applicables aux associations :

- Application à compter de l'exercice N : les changements introduits par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 sont appliqués à compter de l'exercice de première application, ouvert le 01/01/2025.
- Absence de retraitement des montants antérieurs hors reclassements : la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 n'entraîne pas, pour l'association, de retraitement des montants des exercices antérieurs autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat. Les montants de l'exercice N-1 restent donc inchangés sur le plan des évaluations, seuls les postes de présentation pouvant être reclassés. L'association n'a pas appliqué de manière rétrospective la nouvelle définition du résultat exceptionnel ni la suppression de la technique des transferts de charges aux exercices antérieurs, dès lors que la réglementation prévoit une application à compter de l'exercice de première application, avec simple reclassement des postes comparatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Annexe libre

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlements ANC 2022-06 et 2023-03

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	54 638		5 616		1 080	59 174
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	54 638		5 616		1 080	59 174
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					1 319	11 457
Instal technique, matériel outillage industriels	12 776					
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 128		3 717			20 845
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 904		3 717		1 319	32 302
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	249					249
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	249					249
TOTAL	84 791		9 333		2 399	91 725

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	17 338	7 693		25 031
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 338	7 693		25 031
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 454	2 289	1 319	9 425
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	10 825	3 784		14 609
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 279	6 073	1 319	24 033	
TOTAL		36 617	13 766	1 319	49 064

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	6 600			6 600
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	11 130		11 130	
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 730		11 130	6 600	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 			
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		17 730		11 130	6 600
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			11 130	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlements ANC 2022-06 et 2023-03

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	249	249	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	55 379	55 379	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	17 610	17 610	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	61 762	61 762		
Charges constatées d'avance	15 179	15 179		
TOTAL DES CREANCES		150 207	150 207	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	47 593	47 593		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 158	17 158		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 919	31 919		
	Impôts sur les bénéfices	175	175		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 646	5 646		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	19 380	19 380			
TOTAL DES DETTES		121 870	121 870		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlements ANC 2022-06 et 2023-03

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	526 977		14 540		541 518
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		14 540	(14 540)		
Excédent ou déficit de l'exercice	14 540	(14 540)		84 442	(84 442)
Situation nette	541 518			84 442	457 076
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	541 518			84 442	457 076

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Cf.état Contrib.financières d'autres org.	25 124	35 213	25 124			35 213	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	25 124	35 213	25 124			35 213	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		15 179	15 179
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			15 179

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		19 380	19 380
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			19 380

--

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

		31/12/2025		31/12/2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	85 540	85 540	80 686	80 686
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	311 045	311 045	255 489	189 173
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat	279 865	279 865	313 080	313 080
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	4 000				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	34 288		32 286		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	79 000		75 127		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	11 130		1 600		
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	20 479		19 156		
Total des produits par origine		825 347	676 450	777 423	582 938
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	582 223	581 869	475 579	475 579
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme	5 742	5 742	47 523	47 523
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	47 073	47 073	21 523	21 523
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	239 537	6 553	176 818	13 188
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			15 929	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES			386		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DEL'EXERCICE	35 213	35 213	25 124	25 124	
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
Total des charges par destination		909 788	676 450	762 882	582 938
EXCEDENT OU DEFICIT		(84 442)		14 540	

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat	362 441	362 441		
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	22 946		8 708		
Dons en nature	7 686		7 321		
Total des produits par origine		393 073	362 441	16 030	
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	384 793	386 347	10 573	10 573
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 729	1 729	198	198
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 552	4 997	5 258	5 258
Total des charges par destination		393 073	393 073	16 030	16 030

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	85 540	80 686
- Actions réalisées par l'organisme	581 869	475 579	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	311 045	189 173
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	5 742	47 523	- Mécénat	279 865	313 080
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	47 073	21 523			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	6 553	13 188			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	641 237	557 814	TOTAL DES RESSOURCES	676 450	582 938
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	35 213	25 124	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	676 450	582 938	TOTAL	676 450	582 938
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DEL'EXERCICE			RESSOURCES DEL'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	386 347	10 573	Bénévolat	362 441	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 729	198	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 997	5 258			
TOTAL	393 073	16 030	TOTAL	362 441	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		



MOUNTAIN WILDERNESS

Association Loi 1901

5 Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



MOUNTAIN WILDERNESS

Association Loi 1901

5 Place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE - FIDAUDIT (Membre du réseau Fiducial)

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes et d'Expertise comptable au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre et inscrite au tableau de l'Ordre de la région Auvergne Rhône Alpes
Siège social national : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex - www.fiducial.fr
Etablissement d'Annecy : 17 Rue de Rumilly 74000 Annecy

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Annecy, le 19 mars 2026

Le commissaire aux comptes
FIDAUDIT

Signé par Elodie Mader
Le 19 mars 2026

Elodie Mader
Associée

